

**RAPPORT DE LA COMMISSION**

**chargée d'examiner l'objet suivant:**

**Postulat Michèle Gay Vallotton et consorts relatif à l'évolution des procédés et des coûts de l'élimination et de la valorisation des déchets**

La Commission n° 10\_329 du Grand Conseil a tenu séance le jeudi 25 mars 2010 de 14h à 16h, à Lausanne. Elle était composée de Mmes et MM. Laurent Ballif, Alexis Bally, Isabelle Chevalley, André Delacour, Michèle Gay Vallotton, Pierre Grandjean, Pascale Manzini, Claudine Wyssa et Jean-Marc Sordet, président rapporteur.

Ont également participé à cette séance M. Jean-François Jaton, chef du Service des eaux, sols et assainissement (SESA), M. Marc Andlauer, chef de la division sols, carrières et déchets du SESA, et M. Etienne Ruegg, ingénieur à la division sols, carrières et déchets du SESA, qui a rédigé les notes de séance.

Mme la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, était excusée.

Les objectifs du postulat cité en titre sont les suivants:

- dresser un état des lieux des différentes filières de valorisation, aussi bien énergétiques que matérielles, pour chaque type de déchets ;
- identifier les filières porteuses, soit disposant d'un potentiel particulièrement important pour le futur, sur le plan environnemental et économique ;
- préciser la stratégie de l'Etat pour développer ces filières ;
- analyser et énoncer les moyens qui permettront aux communes de discerner et de choisir les filières se justifiant sur le plan environnemental et financier, par exemple par le biais des regroupements opérés dans le cadre des périmètres de gestion.

Ces objectifs entrent dans le champ d'activité du SESA et il est possible de répondre à une partie des questions avec les informations d'ores et déjà à disposition, étant précisé que le champ du postulat ne concerne que la problématique de la valorisation des déchets produits à l'exclusion de celle du financement.

L'établissement d'un rapport traitant de cette question se justifie à divers égards. Bien que la collecte et le tri des déchets constituent une préoccupation permanente des communes, force est de constater que d'importantes fluctuations existent actuellement entre les déchèteries. Un bilan de la situation permettra en premier lieu de mieux informer et aider les communes dans leurs prises de décisions. Cela étant, un inventaire actualisé et évolutif, ainsi qu'une analyse neutre de l'Etat paraissent tout particulièrement indispensables face aux nombreuses publications en la matière, provenant pour la

plupart de tiers intéressés. Il sera par ailleurs utile d'obtenir une photographie précise de la situation actuelle et de disposer d'une vue générale de l'ensemble des filières, afin notamment de favoriser et renforcer la coordination au niveau régional, ce d'autant plus que certaines installations et projets nécessitent de disposer de suffisamment de matière à traiter et impliquent une cohérence au niveau intercantonal.

A l'encontre de la prise en considération du postulat, il a en substance été relevé que de nombreux documents avaient déjà été publiés sur le sujet et que les communes étaient déjà bien orientées.

Avec sept voix contre deux, et aucune abstention, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération le postulat Michèle Gay Vallotton et consorts relatif à l'évolution des procédés et des coûts de l'élimination et de la valorisation des déchets.

---

Luins, le 3 août 2010.

Le rapporteur :  
(Signé) *Jean-Marc Sordet*